



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/12/2023

AFFICHEE LE :

07/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

14 décembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 13 décembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Thierry TAVERNEY À Didier FLAUST, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES

DELIBERATION N° DELIB/2023/136

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le budget annexe Pompes Funèbres pour l'année 2024 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Recettes : 35 000,00 €

Dépenses : 35 000,00 €

Par conséquent,

Après s'être fait présenter la maquette du budget primitif 2024 du budget annexe Pompes Funèbres,
Après consultation de la Commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 6 décembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2024 du budget annexe Pompes funèbres,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT